CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l'organisme de formation : Samson Amandine

Numéro de déclaration d'activité : 53560953356 auprès de la préfecture de la région de : Morbihan

N° SIRET: 88148506400011

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :
- L'organisme de formation : Samson Amandine 7 kermouel 56240 plouay représenté par : La gérante, Samson Amandine
Et
Le cocontractant :
profession:
Adresse:
Mail:
Ci-après désigné « le stagiaire »,
Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.
Article 1 Ohiet

Article 1er – Objet

L'organisme : Samson Amandine s'engage à organiser l'action de formation suivante : Formation au métier d'éducateur canin.

Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Elle a pour objectifs : La formation a pour objet de transmettre au stagiaire, les compétences pratiques et les connaissances théoriques sur le chien et son éducation. Le but est d'apprendre également les bases et les principes fondamentaux de la profession d'éducateur canin.

Sa durée est fixée à : 7 semaines

Le programme de l'action de formation est:

- Module 1 : la partie théorique à distance, elle est envoyée 2 mois avant le module 2.
- Module 2: 3 semaines sur le terrain à me suivre dans mes RDV et dans les activités organisées. Les stagiaires regardent, prennent des notes. Nous aborderons également la sécurité dans notre métier avec des exercices pratiques.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au stagiaire.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis

Aucune connaissances particulières n'est requises pour réaliser cette formation.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera du .../..../ au .../..... dans le Secteur Lorientais . (notez la session désirée en fonction des dates indiquées sur le planning de formation disponible sur <u>www.amandine-samson.fr</u>)

Elle est organisée pour un effectif maximum de 7 stagiaires.

La formation est dispensée dans les conditions suivantes :

- Moyens pédagogiques et techniques : documents envoyés par mail et livret
- Modalités de contrôle des connaissances : des devoirs seront à rendre sur la partie théorique, les stagiaires devront également animer un cours individuel et un cours collectif.
- Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation : ACACED, certificat d'éducateur canin délivré par l'OFPEC, attestation remise par Nicolas Greveldinger après avoir réalisée la formation sur les troubles du comportement chez les chiens, certificat de praticienne en massage canin.

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, l'organisme de formation adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com .

Article 5 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Article 6 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 2 800 euros .Les modalités de paiement de ce prix par le stagiaire sont les suivantes :

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de 150 euros. Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix de l'action de formation. C'est l'acompte nécessaire pour réserver la place.
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant :

Possibilité de régler la totalité en une fois Ou

Possibilité de régler en 4 fois sans frais

- · 2 mois avant l'envoie du module 1 : 662.5 euros
- 1 mois avant l'envoie du module 1 : 662.5 euros
- · 2 mois avant le début du module 2 : 662,5 euros
- 1 mois avant le début du module 2 : 662,5 euros

Les dates seront indiquées en fonction des sessions choisies par le stagiaire.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 7 - Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage

par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

• Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Article 8 - Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lorient sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de me retourner un exemplaire signer et d'en conserver un.

À, le

Signature stagiaire

signature organisme de formation

ANNEXE À LA CONVENTION : Programme de la formation Formation éducateur